



Demande de permis
Ouvrage de captage d'eaux souterraines

1- Demandeur :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse permanente : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone : () _____ Télécopieur : () _____

Courriel : _____

Toute demande faite par un entrepreneur ou autre personne que le propriétaire doit détenir
une autorisation écrite du propriétaire pour l'obtention d'un permis

2 –Emplacement des travaux (Compléter seulement si adresse différente)

Adresse : _____

Numéro de lot : _____

3- Exécutant des travaux (doit être en professionnel en la matière)

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : () _____ Courriel : _____

No licence RBQ (obligatoire): _____ - -

4- Description des travaux (à compléter par l'exécutant des travaux)

Coûts estimé des travaux: _____ \$

Date prévue de début des travaux : _____ Date de fin : _____

Capacité de l'ouvrage de captage (cochez): _____ inférieur à 75 m³/j _____ supérieur à 75 m³/j

Destiné à la consommation humaine : oui non en partie

Destiné à la consommation animale : oui non en partie

Destiné à l'usage agricole : oui non en partie

Utilisation du bâtiment :

Résidence principale : _____ Chalet : _____ Autre usage, précisez : _____



Demande de permis
Ouvrage de captage d'eaux souterraines

Type d'ouvrage envisagé (cochez - à compléter par l'exécutant des travaux)

Puits tubulaire* : _____ Tubage : ASTM A53 ou A-589 grade B acier : _____
Puits de surface : _____ ASTM A 409/acier inoxydable : _____
Pointe filtrante : _____ Plastique : _____
Captage de source : _____ Cylindre de béton : _____
Obturation d'ouvrage : _____ Approfondissement d'ouvrage : _____

S'il s'agit d'un puits tubulaire, devra-t-il être scellé? _____ oui _____ non

Diamètre intérieur _____ cm ou _____ pouces

Localisation de l'ouvrage de captage (selon votre plan)

Indiquez les distances entre les installations septiques (les vôtres et celles des voisins) et l'ouvrage de captage. (le système étanche fait référence à la fosse septique et le système non étanche à l'élément épurateur).

Terrain du propriétaire

Distance entre l'ouvrage de captage et le système étanche : _____ mètres
Distance entre l'ouvrage de captage et le système non étanche : _____ mètres
Type de traitement des eaux usées _____

Terrain du voisin de droite

Distance entre l'ouvrage de captage et le système étanche : _____ mètres
Distance entre l'ouvrage de captage et le système non étanche : _____ mètres
Type de traitement des eaux usées _____

Terrain du voisin de gauche

Distance entre l'ouvrage de captage et le système étanche : _____ mètres
Distance entre l'ouvrage de captage et le système non étanche : _____ mètres
Type de traitement des eaux usées _____

Terrain du voisin de façade

Distance entre l'ouvrage de captage et le système étanche : _____ mètres
Distance entre l'ouvrage de captage et le système non étanche : _____ mètres
Type de traitement des eaux usées _____

Terrain du voisin arrière

Distance entre l'ouvrage de captage et le système étanche : _____ mètres
Distance entre l'ouvrage de captage et le système non étanche : _____ mètres
Type de traitement des eaux usées _____

Distance entre l'ouvrage de captage et d'une parcelle en culture _____ mètres

Distance entre le mur du bâtiment et lac ou cours d'eau* : _____

Zone inondable : Récurrence 0-20 ans Récurrence 20-100 ans



Demande de permis
Ouvrage de captage d'eaux souterraines

Plan d'implantation préparé par un professionnel

Il est nécessaire de joindre à votre demande un plan d'implantation localisant l'emplacement de l'ouvrage de captage ainsi que les éléments et les distances se rapportant à l'ouvrage. Ce plan doit spécifier toutes les informations suivantes :

- Les limites de la propriété et ses dimensions;
- Les voies privées ou publiques;
- Les parcelles en culture (s'il y a lieu);
- Les zones inondables, le cas échéant;
- Les composantes de l'installation septique (existante ou projetée);
- Les composantes des installations septiques des propriétés voisines;
- Les talus, arbres, forêt, accident de terrain;
- Un lac et/ou cours d'eau;
- Bâtiment principal et dépendances;
- Les sources d'approvisionnement en eau potable des propriétés voisines et leur distance par rapport à l'installation projetée
- Un rayon de 3 mètres, de 15 mètres et de 30 mètres autour du puits projeté

Remarque : Un plan déjà préparé par le professionnel qui a rédigé un rapport technique pour les installations septiques de votre propriété ou par un arpenteur-géomètre est recevable si tous les renseignements demandés s'y trouvent.

Joindre avec ce formulaire une copie tout autre document pertinent à l'étude du dossier

CERTIFICATION DES PRÉSENTES

« Par les présentes, le signataire reconnaît être le propriétaire ou le représentant autorisé du propriétaire de l'installation de captage d'eau souterraine projetée et déclare solennellement que toutes les informations contenues dans la présente demande sont conformes à la réalité. Le signataire s'engage personnellement, en son nom et au nom du propriétaire à se conformer aux règlements provinciaux et municipaux, de même qu'il s'engage à se conformer aux directives de l'inspecteur en environnement chargé de l'application des présentes».

Date _____ Propriétaire ou mandataire autorisé _____

Signature du demandeur ou de son mandataire autorisé : _____

Réservé à la Municipalité :

Date à laquelle la demande est réputée substantiellement complète : _____ Coût du permis : 50\$